



Préparatif de la réunion du Conseil communal du 14-11-2023

La séance débute à 19h00

1 Objet: Conseil communal junior - Installation

Le Conseil communal Junior doit être renouvelé pour les années 2023-2024.

Les élections n'ont pas été organisées puisque, seuls 11 candidats ont posé leur candidature; ils sont donc élus d'office.

Deux candidats doivent être désignés en tant qu'ambassadeur et un candidat participera aux réunions.

2 Objet: Communications

Le Collège fait part des communications suivantes:

- Contreseing
Le Collège a délégué le contreseing de signature de Madame Anne VANDEWIELE à Madame Valérie MANDAYI, du lundi 30 octobre au vendredi 3 novembre 2023 inclus.
- Journée de l'Arbre
Le thème pour 2023 est l'année de la haie, protectrice des sols.
La distribution d'arbres aura lieu le samedi 25 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 au Centre sportif Jacky Leroy.
- Marché du terroir et fermier
Vendredi 1^{er} décembre 2023, à la Caplette, à la Houpe.
- Cinéma
Séance cinéma à la Maison de Village, "Le Royaume de Naya", le 6 décembre 2023.
- Associatif
Marché de Noël de la crèche Calinou, le vendredi 15 décembre 2023.

3 Objet: CPAS - Modification budgétaire n°1/2023

Il y a lieu de voter la modification budgétaire n°1 du CPAS, qui se clôture par un boni de 6.613,16 €.

Les documents sont disponibles sur la plate-forme.

4 Objet: Modification budgétaire n°2/2023

Il y a lieu de voter la modification budgétaire n°2/2023 qui se clôture comme suit:

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Boni / Mali global	1.000.000,00	150.865,34

Les pièces sont disponibles sur la plate-forme.

5 Objet: Coût-vérité - Budget 2024

Il y a lieu d'approuver le taux de couverture du coût-vérité prévisionnel. Celui-ci s'élève à 95% pour l'exercice 2024.



6 Objet: Taxe sur l'enlèvement des immondices

Vous êtes invités à approuver la taxe sur l'enlèvement des immondices.

La taxe annuelle est fixée comme suit:

- 60 € pour les isolés
- 120 € pour les ménages de 2 personnes et plus
- 120 € pour les commerces et les seconds résidents
- 120 € pour les homes pour enfants
- 360 € pour les homes pour adultes de moins de 30 lits
- 1.440 € pour les homes pour adultes d'au moins 30 lits

7 Objet: Redevance sur la délivrance de sacs poubelles

Vous êtes invités à approuver la redevance sur la délivrance de sacs poubelles.

Les montants de cette redevance sont fixés comme suit:

- 6 euros pour les sacs de 30 litres vendus par 10
- 12 euros pour les sacs de 60 litres vendus par 10
- 12 euros pour les sacs de 30 litres vendus par 20
- 24 euros pour les sacs de 60 litres vendus par 20

8 Objet: Habitat du Pays vert - Assemblée générale extraordinaire (16-11-2023)

L'assemblée générale extraordinaire de l'Habitat du Pays vert a été fixée au jeudi 16 novembre 2023, à 17 heures, au CPAS d'Ath (rue de l'Hôpital 71 - Salle Esperanza, au rez-de-chaussée).

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants:

1. Décision d'adapter les statuts de la société aux dispositions du Code des sociétés et des associations
2. Adaptation de la forme légale de la société au Code des sociétés et des associations et adoption de la forme d'une SRL
3. Décision de limiter le compte de capitaux propres statutairement indisponible à treize mille neuf cent trente-cinq euros et deux centimes et de le mettre à disposition pour des distributions futures
4. Modification de l'objet de la société:
 - Rapport de l'organe d'administration daté du 04/10/2023
 - Adaptation de l'objet
5. Adoption de nouveaux statuts mis en concordance avec le Code des sociétés et des associations
6. Adresse du siège
7. Coordination des statuts

La documentation relative à ces points est disponible en annexe.

Les représentants communaux aux assemblées générales de l'Habitat du Pays vert sont Monsieur Philippe METTENS, Monsieur Thomas ENGLEBIN, Monsieur Gauthier VANDEKERKHOVE, Madame Catherine RASMONT et Monsieur Jan VAN DEN NOORTGATE.

9 Objet: IDETA - Assemblée générale ordinaire (14-12-2023)

L'assemblée générale ordinaire d'IDETA a été fixée au jeudi 14 décembre 2023, à 11 heures, au Centre d'entreprises NEGUNDO3, rue du Progrès 13 à 7503 Froyennes.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants:

1. Évaluation 2023 du Plan stratégique 2023-2025
2. Prise de participation en Transeno

La documentation relative à ces points est disponible en annexe.



Les représentants communaux aux assemblées générales d'IDETA sont Madame Amandine LESCEUX, Monsieur Thomas ENGLEBIN, Madame Catherine RASMONT, Madame Diane DIFFOUM et Monsieur Jan VAN DEN NOORTGATE.

10 Objet: ORES ASSETS - Assemblée générale extraordinaire (14-12-2023)

L'assemblée générale extraordinaire d'Ores Assets a été fixée au jeudi 14 décembre 2023, à 18 heures, dans ses locaux, avenue Jean Monnet 2 à 1348 Louvain-la-Neuve.

Le point unique inscrit à l'ordre du jour est le suivant: "*Opération de scission partielle par absorption de l'AIESH afférente à la distribution d'énergie sur le territoire de la Ville de Couvin (sections communales de Boussu-en-Fagne, Couvin, Franses-lez-Couvin, Mariembourg et Pétigny)*".

La documentation relative à ce point est disponible à l'adresse <https://www.oresassets.be/fr/scission>.

Les représentants communaux aux assemblées générales d'Ores Assets sont Monsieur Philippe METTENS, Monsieur Thomas ENGLEBIN, Monsieur Gauthier VANDEKERKHOVE, Madame Andrée D'HULSTER et Monsieur Jan VAN DEN NOORTGATE.

11 Objet: ORES ASSETS - Assemblée générale ordinaire (14-12-2023)

L'assemblée générale ordinaire d'Ores Assets a été fixée au jeudi 14 décembre 2023, à 18 heures 30, dans ses locaux, avenue Jean Monnet 2 à 1348 Louvain-la-Neuve.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants:

- Point 1 - *Plan stratégique*
- Point 2 - *Modifications statutaires*

La documentation relative à ce point est disponible à l'adresse <https://www.oresassets.be/fr/assemblees-generales>.

Les représentants communaux aux assemblées générales d'Ores Assets sont Monsieur Philippe METTENS, Monsieur Thomas ENGLEBIN, Monsieur Gauthier VANDEKERKHOVE, Madame Andrée D'HULSTER et Monsieur Jan VAN DEN NOORTGATE.

12 Objet: FARYS - Assemblée générale extraordinaire (15-12-2023)

L'assemblée générale extraordinaire de Farys a été fixée au vendredi 15 décembre 2023, à 14 heures 30, Flanders Expo, Maaltekouter 1 à 9050 Gent.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants:

1. Modifications des participants et/ou du capital
2. Actualisation de l'annexe 2 aux statuts à la suite des modifications des participants et/ou du capital
3. Évaluation 2023, activités à développer et stratégie à suivre 2024 (conformément à l'article 432 du DAL)
4. Budget 2024 (conformément à l'article 432 du DAL)
5. Nominations statutaires
6. Collaboration au sein de Waterunie Operator
 - 6.1. Consultation du rapport spécial du Conseil d'Administration établi conformément à l'article 472, §1, deuxième alinéa du DAL
 - 6.2. Approbation de la constitution de la société anonyme de droit public 'Waterunie Operator', conformément à l'article 472, §1, deuxième alinéa du DAL
 - 6.3. Modification des statuts de Farys
 - 6.3.1. Note explicative sur la modification des statuts avec discussion article par article



- 6.3.2. Nouveau texte des statuts
- 6.3.3. Procurations
- 7. Collaboration avec Azulatis
 - 7.1. Consultation du rapport spécial du Conseil d'Administration établi conformément à l'article 472, §1, deuxième alinéa du DAL
 - 7.2. Statuts d'Azulatis - consultation
 - 7.3. Approbation de participation dans la société anonyme Azulatis conformément à l'article 472, §1, deuxième alinéa du DAL
- 8. Collaboration avec la SWDE
 - 8.1. Consultation du rapport spécial du Conseil d'Administration établi conformément à l'article 472, §1, deuxième alinéa du DAL
 - 8.2. Approbation de participation dans la société anonyme Mainvault, conformément à l'article 472, §1, deuxième alinéa du DAL
 - 8.3. Statuts de Mainvault SA
- Divers

La documentation relative à ces points est disponible en annexe.

Le représentant communal aux assemblées générales de Farys est Monsieur Thomas ENGLEBIN.

13 Objet: IPALLE - Assemblée générale ordinaire (21-12-2023)

L'assemblée générale ordinaire d'Ipalle a été fixée au jeudi 21 décembre 2023, à 10 heures, au Domaine de la Blommerie, Drève Gustave Fache 2 à 7700 Mouscron.

Le point inscrit à l'ordre du jour est le suivant:

- Approbation de la révision 2023 du Plan stratégique 2023 et 2025.

La documentation relative à ce point est disponible à l'adresse <https://www.ipalle.be/ag-associes/>.

Les représentants communaux aux assemblées générales d'Ipalle sont Monsieur Thomas ENGLEBIN, Monsieur Gauthier VANDEKERKHOVE, Monsieur André DALLEMAGNE, Monsieur Benoît JOURET et Monsieur Jan VAN DEN NOORTGATE.

14 Objet: Octroi d'une allocation de fin d'année aux agents communaux statutaires, contractuels et grades légaux

Vous êtes invités à approuver l'octroi d'une allocation de fin d'année aux agents communaux statutaires, contractuels et grades légaux en 2023, comme prévu dans le statut pécuniaire.

15 Objet: Octroi d'une allocation de fin d'année aux Bourgmestre et Echevins

Vous êtes invités à approuver l'octroi d'une allocation de fin d'année aux Bourgmestre et Échevins, selon le code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 novembre 2018.

16 Objet: Procès-verbal du Conseil communal du 20 octobre 2023

Vous êtes invités à approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil communal du 20 octobre 2023.

17 Objet: Huis-clos - Mise en disponibilité d'un agent communal